

# **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

## **Travail de jour à deux équipes (art. 23 LTr)**

- CEC SA, 2306 La Chaux-de-Fonds  
département usinage – Allée du Quartz 5, département étampage – Hôtel-de-Ville 101  
27 ho, 1 f  
3 avril 2000 au 5 avril 2003
- Manufacture Jaeger-Le-Coultre SA, 1347 Le Sentier  
atelier de machines CNC  
50 ho, 8 f  
3 avril 2000 au 18 août 2001 (modification)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

## **Travail de nuit ou travail à trois équipes (art. 17 ou 24 LTr)**

- Etablissement Ed. Cherix et Filanosa SA, 1260 Nyon  
Impression du „Quotidien de la Côte,,  
3 ho  
26 mars 2000 au 29 mars 2003 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/ 29 50).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Déplacement des limites du travail de jour

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 10, al. 2, LTr)

- Vulliamy SA, 1000 Lausanne 16  
fabrication de spécialités vaudoises (saucisses), conditionnement, expédition  
4 ho  
21 février 2000 au 22 février 2003 (modification)
- Cendres et Métaux SA, 2501 Bienne  
production recyclage  
3 ho  
13 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement)
- Diavex SA, 1618 Châtel-St-Denis  
production de tissus métallisés  
4 ho  
6 mars 2000 au 8 mars 2003 (renouvellement)
- Felco SA, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane  
atelier de meulage  
3 ho  
28 février 2000 au 3 mars 2001
- Charmag SA, 1470 Estavayer-le-Lac  
atelier des automates de fabrication; mécanique  
8 ho, 2 f  
21 février 2000 au 22 février 2003 (renouvellement)

### Travail de jour à deux équipes

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr)

- ROLEX INDUSTRIE SA, 1225 Chêne-Bourg  
ateliers de production à Carouge, Place d'Armes  
18 ho, 20 f  
10 avril 2000 au 8 juillet 2000  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Gotec SA, 1951 Sion  
centres d'usinage CNC  
12 ho  
28 février 2000 1er mars 2003 (renouvellement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

18 avril 2000

Secrétariat d'Etat à l'économie  
Direction du travail:

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.04.2000
Date	
Data	
Seite	2265-2267
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 474

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.